



N.Réf. BV/sb/18.19

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

Poste à pourvoir : Agent technique D7 (H/F) pour le Service Sécurité Salubrité Publiques.

Profil du (de la) candidat(e)

- Être en possession d'un diplôme minimum de bachelier ou assimilé dans le domaine technique (graduat en construction) ;
- Être détenteur d'un certificat de formation de Conseiller en Prévention de niveau II ou accepter d'en suivre la formation (230 heures) ;
- Expérience professionnelle de minimum 3 ans dans le domaine (une expérience dans la fonction publique est un atout supplémentaire) ;
- Être de conduite irréprochable et jouir des droits civils et politiques ;
- Être titulaire du permis B ;
- Être en possession d'un véhicule personnel en état de marche ;
- Être en possession d'un passeport APE au moment de l'entrée en fonction.

1. MISSION

Il/elle est chargé(e) de seconder le chef de service dans toutes ses missions en ce compris en matière de salubrité publique, de logements ainsi que pour les plans d'urgence.

2. RESPONSABILITES ET ACTIVITES PRINCIPALES

ACTIVITES

- Assurer le secrétariat et participer aux réunions du comité de concertation concernant les matières de prévention au travail ;
- Participer à l'analyse des risques (plan particulier et global de prévention, plan annuel d'action, négociation avec les instances décisionnelles, élaborations des fiches de sécurité, modélisation des procédures de sécurité,) ;
- Rendre des avis et des recommandations en matière de prévention ;
- Participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs en matière de sécurité et de santé ;
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne ;
- Participer à la définition et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- S'assurer du suivi et de l'application des plans de prévention, des règles de sécurité au sein des services, de la conformité des locaux et de l'ergonomie ;
- Participer à la communication et aux actions de formation à la sécurité ;
- Élaborer des rapports, bilans et statistiques relatifs à la sécurité et aux accidents du travail.

POSITIONNEMENT, AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

- Est sous l'autorité du responsable SIPP et de l'employeur.

3. COMPETENCES ET CONNAISSANCES

DOMAINE DU PACTE (critère d'évaluation)	COMPETENCE ORGANISATIONNELLE
<p>Compétences conceptuelles (Capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions)</p>	<p>Analyser et intégrer l'information (Analyser de manière ciblée des données et juger d'un œil critique l'information)</p>
<p>L'efficacité (Capacité à exécuter l'ensemble des tâches dans les délais imposés)</p>	<p>Résoudre des problèmes (Traiter et résoudre les problèmes de manière autonome, chercher des alternatives et mettre en œuvre les solutions)</p> <hr/> <p>Gérer le stress (Réagir aux stress en se focalisant sur le résultat, en contrôlant ses émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique)</p>
<p>La civilité (Capacité à traiter les bénéficiaires et les membres de l'administration avec considération et empathie)</p>	<p>Agir de manière orientée service (accompagner les clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournir un service personnalisé et entretenir des contacts constructifs)</p>
<p>La déontologie (Capacité à faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction)</p>	<p>Faire preuve de fiabilité (agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité)</p>
<p>L'initiative (Capacité à agir, dans les limites de ses prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction, à faire face à une situation imprévue)</p>	<p>Faire preuve d'engagement (s'impliquer entièrement dans le travail en donnant toujours le meilleur de soi-même, en cherchant à atteindre la meilleure qualité et en persévérant même en cas d'opposition)</p>
<p>L'investissement professionnel (Capacité à s'investir dans sa fonction, à maintenir son niveau de performance, à mettre à niveau ses compétences)</p>	<p>S'auto-développer (Planifier et gérer de manière active son propre développement en fonction de ses possibilités, intérêts et ambition, en remettant en question de façon critique son propre fonctionnement et en s'enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches, compétences et connaissances)</p>
<p>La communication (Capacité à communiquer avec ses collègues et sa hiérarchie)</p>	<p>Conseiller (Fournir des conseils à ses interlocuteurs et développer avec eux une relation de confiance basée sur son expertise)</p>
<p>La collaboration (Capacité à collaborer avec ses collègues et de contribuer au maintien d'un environnement agréable)</p>	<p>Soutenir (Accompagner les autres et les soutenir dans leur fonctionnement quotidien)</p>

4. COMPETENCES ET CONNAISSANCES PARTICULIERES

EST UN ATOUT :

- Possède une bonne connaissance du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
 - Expérience dans la fonction publique.
-

Contrat

- Contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée, sous régime A.P.E., conditionnée à la réussite de la formation de Conseiller en Prévention niveau II;
- Régime temps plein, soit 37 heures semaine ;
- Échelle de rémunération D7 : sans ancienneté : 2482,93 € brut/mois
ancienneté de 10 ans : 2998,65 € brut/mois

L'ancienneté dans la fonction publique sera reprise dans son intégralité.

L'ancienneté dans la fonction privée sera reprise avec un maximum de 10 années.

Conditions de recrutement

- Épreuve écrite de français ;
Minimum des points requis : 50 % (épreuve éliminatoire) ;
- Épreuve écrite portant sur les connaissances techniques et administratives ;
Minimum des points requis : 50 % (épreuve éliminatoire) ;
- Épreuve orale susceptible de faire connaître la personnalité du (de la) candidat(e), d'apprécier sa présentation, ses qualités d'élocutions et ses capacités techniques et administratives ;
Minimum des points requis : 50 %
Minimum total des points requis à l'issue des trois épreuves : 60/100

Candidatures

Les candidatures seront accompagnées :

- d'une lettre de motivation ;
- d'un curriculum vitae ;
- de la copie des diplômes et certificats ;

Les candidatures complètes doivent parvenir à la :

Commune de Chaudfontaine
Service Sécurité
Avenue du Centenaire 14
4053 EMBOURG

Pour le 31 mars 2019 au plus tard (date de la poste faisant foi).